



Observatoire de la Laïcité
de Provence
OLPA

OLPA-CONTACTS

Avril 2010

Numéro 7

OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ DE PROVENCE OLPA AIX-EN-PROVENCE

Des Oh ! Et débats.

Agenda

Vendredi 11 juin à 18 h

Conférence OLPA

Henri Péna Ruiz

*La solidarité, une urgence
de toujours*

Voir article page 3

Salle des mariages

Mairie d'Aix-en-Provence

Juin – juillet – août

**Vous ne savez pas où passer vos
vacances ?**

Exposition :

« **Josette et Jean Cornec
Instituteurs de la Laïque** ».

Commémoration, à travers la famille
Cornec, de la lutte des instituteurs de
l'école laïque au XX^e siècle.

Exposition réalisée, installée et organi-
sée par l'OLPA.

**Mairie, Musée du Pont /Office de
tourisme.**

Daoulas (Finistère)

Info Mairie : www.mairie-plougastel.fr

À nos "Oh !" de stupéfaction, d'exaspération et parfois d'indignation, répondent des débats. Tout est débat. Les associations, dont la nôtre, multiplient les réunions d'information, les conférences, les forums. Et qui rencontre-t-on à ces réunions ? Toujours les mêmes personnes qui militent passionnément dans d'autres associations et qui espèrent, par des mots, soulager les maux de la société.

Les débats ne sont certes pas inutiles : ils permettent d'affiner l'argumentation, de corriger les erreurs, et surtout de redonner "la foi" aux militants "abattus".

Ainsi, tandis que nous débattons sur le "Bien Vivre ensemble", qu'en est-il de notre propre aptitude à bien vivre avec des personnes que nous connaissons peu, que nous rencontrons rarement... et qui font débat ? Je pense à tous ces citoyens pour qui la citoyenneté n'est qu'un leurre, et qui voient en la Laïcité une atteinte de la République à leur foi religieuse et à leurs traditions. Je pense à une partie de la population égarée par des discours et des comportements qui tendent à faire passer la Laïcité pour un mouvement dogmatique anti-religieux. Je pense aux enfants pour qui l'école n'est plus le creuset de la ferveur républicaine.

Ces citoyens là, ces jeunes là, ne participent pas à nos débats. Ils ne peuvent donc pas en bénéficier.

C'est pourquoi, fort de cette réflexion, l'OLPA s'engage de plus en plus résolument auprès des jeunes, des tout jeunes aux adolescents des centres aérés, des collèges et des lycées, et aussi avec d'autres associations amies qui oeuvrent à l'émancipation des femmes les plus vulnérables. C'est pourquoi l'OLPA reste attentif au milieu associatif, lieu de rencontre populaire.

Cet engagement de l'OLPA nécessite un travail énorme de la part des équipes de bénévoles dont on lira le compte-rendu de leurs actions dans les pages suivantes.

Et cet engagement ne nous paraît crédible que s'il est exempt de toute idéologie et de tout prosélytisme. C'est à quoi s'emploie l'OLPA.

C'est à quoi répond le principe républicain de laïcité.

Le président : Jean-Claude Julien

Appel aux adhérents et sympathisants...

L'OLPA a besoin de vous pour poursuivre ses actions.

Adhérents, songez à régler votre cotisation qui reste inchangée :

20 € pour les personnes physiques

Sympathisants, adhérez et faites adhérer.

Vous nous manifesterez ainsi vos encouragements.

Cont@ct : olpasecretariat13@orange.fr

Observatoire de la Laïcité de Provence **OLPA**

MVA, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve. 13090 Aix-en-Provence

Tél. 06 17 68 36 68

Un nouvel Observatoire de la Laïcité est né à Istres !

L'OLPPI (Observatoire de la Laïcité de Provence et du Pays d'Istres) a été inauguré le samedi 15 juin en présence d'Élus et de représentants d'associations.

Nous renouvelons nos encouragements à l'OLPPI, à son Président et à ses membres dans leur engagement à promouvoir et soutenir la laïcité.

Observatoires provençaux de la Laïcité :

- OLPA Observatoire de la Laïcité de Provence (Aix)
- OML Observatoire Méditerranéen de la Laïcité (Carqueiranne)
- OLPAS Observatoire de la Laïcité du Pays Salonais (Salon)
- OLPPI Observatoire de la Laïcité de Provence et du Pays d'Istres (Istres)



Interventions de l'équipe « Jeunes » auprès des centres aérés d'Aix-en-Provence.

La mission réalisée par l'OLPA pour la ville d'Aix-en-Provence porte sur 9 interventions : « *Bien vivre ensemble - Mêmes droits et mêmes devoirs pour tous* ». Elle se poursuit dans les centres aérés et a pour objet de transmettre la notion de laïcité aux enfants.

Cinq membres en constituent l'équipe intervenante : deux récitateurs des Petits Contes Laïques, deux animateurs sur les droits et les devoirs et un coordinateur responsable des mises en place, également photographe.

En accord avec les responsables, il est généralement prévu deux interventions par centre pour adapter les animations à l'âge des enfants entre 5 et 12 ans. Ils souhaitent également que l'équipe de l'OLPA puisse revenir dans la mesure de ses possibilités pour assurer une pérennité du message.

Chaque intervention se termine par la remise d'un certificat de participation personnalisé avec distribution aux enfants du "*Petit Conte Laïque n°1*", d'une documentation destinée aux familles, ainsi que des éléments pédagogiques aux animateurs pour prolonger l'action. Des photos sont ensuite adressées aux centres qui les présentent aux enfants.

Après « La Grande Bastide » en mars, « Albert Camus » et « Jabir » en avril, des interventions viennent d'avoir lieu en mai dans les centres « Alphonse Daudet » et « Les Amandiers ».

L'engagement et l'enthousiasme des animateurs des centres et de la grande majorité des enfants confortent l'équipe de l'OLPA dans sa démarche.



Pour s'adresser aux rédacteurs du bulletin de liaison OLPA-CONTACTS :

olpa.communic@orange.fr

« La solidarité, une urgence de toujours »

Vendredi 11 juin à 18 Heures
Salle des Mariages en Mairie d'Aix-en-Provence

C'est le thème que nous propose **Henri Péna-Ruiz**, et qui ne manquera pas d'interpeller tous ceux que l'avenir de notre République inquiète.

La solidarité est une valeur indissociable de celles de liberté, d'égalité et surtout de laïcité, laquelle vise à renvoyer les particularismes à la sphère privée, facilitant ainsi l'exercice d'une citoyenneté solidaire, alors que les malentendus de l'ultralibéralisme nous conduisent à la position inverse.

Il n'y a pas d'autre alternative : assurance darwinienne ou mutualité hugolienne.

Soit le donnant-donnant et le chacun pour soi. L'évasion de la solidarité et l'oubli du coût social. Le gâchis de la logique du profit immédiat. Un monde inhumain de concurrence vitale impitoyable avec le supplément d'âme religieux caritatif.

Ou bien, pouvons-nous espérer un monde humain de justice sociale pour maîtriser le développement économique, assorti d'une spiritualité libre et multiforme qui ne se réduit pas à une compensation ?

Un débat suivra avec notre conférencier et qui donnera lieu, comme toujours, à de nombreux et fructueux échanges dans un lieu prestigieux, celui de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence.

Henri PÉNA-RUIZ, écrivain, philosophe, professeur, ancien membre de la commission Stasi.

Le "marché" à l'assaut des associations !

Une circulaire du Premier Ministre, signée le 18 janvier 2010, prétend « clarifier et sécuriser le cadre juridique des relations financières entre pouvoirs publics et associations » au regard de la réglementation européenne relative aux aides de l'État.

Il s'agit de transposer le droit européen dans le droit français, avec un syllogisme imparable : « *La réglementation dite des « aides d'État » s'applique à toute « entreprise » recevant un financement public dès lors qu'elles exercent une activité « économique » d'intérêt général.*

Toute action associative est désormais assimilée à une activité économique.

Ainsi, par exemple, de nombreuses associations travaillent au soutien scolaire. Dès lors qu'une entreprise privée se crée pour vendre du soutien scolaire, celui-ci devient un marché et les subventions au soutien scolaire deviennent impossibles.

Or l'Union européenne n'oblige en rien le gouvernement français à classer l'ensemble des activités associatives comme des services économiques d'intérêt général. Le choix gouvernemental est idéologique. Il repose sur un a priori : **tout doit devenir marché, tout doit être marchandise.**

Voir l'information complète sur notre site et l'Appel à pétition de <http://www.associations-citoyennes.net/>

Rituel présidentiel américain : laïque ou religieux ?

On a souvent glosé sur le caractère religieux de l'« inauguration » présidentielle américaine, investiture du nouveau président élu.

Qu'en est-il véritablement ?

La première « inauguration », au cours de laquelle Georges Washington a prêté serment, s'est tenue à New York le 30 avril 1789. Les suivantes ont eu lieu à Philadelphie puis à Washington -siège définitif du Gouvernement- le 4 mars, lorsque le temps s'améliorait pour que l'on puisse circuler sans encombre sur les routes en terre. La date du 20 janvier a été instaurée en 1933 pour raccourcir la durée de la transition.

La prestation de serment est en fait la seule requise par la Constitution des États Unis. Son texte figure dans l'article II de la Constitution : "I do solemnly swear (or affirm) that I will faithfully execute the office of President of the united States, and will to the best of my ability, preserve, protect and defend the Constitution of the United States". Ce qui signifie : Je jure (ou affirme) solennellement de remplir les fonctions de président des États-unis et, aussi bien qu'il me sera possible, de sauvegarder et défendre la Constitution des États-unis.

Les pères fondateurs ont prévu la variante « affirmer » pour respecter les convictions de certaines communautés religieuses, comme les Quakers, qui interdisent de jurer.

À la formule officielle, Georges Washington a ajouté « So help me God », « avec l'aide de Dieu ». La plupart des présidents feront comme lui, mais cela n'est pas obligatoire. D'ailleurs, à chaque investiture, un groupe d'athées californiens intente un procès pour faire supprimer cette phrase. Ils sont régulièrement déboutés.

Le président doit-il jurer sur la Bible ? Absolument pas ! Il lui suffirait de lever la main droite. Certains d'entre eux, comme Theodore Roosevelt n'ont utilisé aucun livre. John Quincy Adam a prêté serment sur le livre de la Constitution. Bush 1^{er} a juré sur deux bibles superposées, celle de Washington et sa bible familiale. Barack Obama, lui, a utilisé la bible qu'Abraham Lincoln avait empruntée à un juge de la Cour Suprême.

La journée d'inauguration commence généralement par un service d'action de grâces dans la petite église qui jouxte la maison Blanche. L'« invocation », prière dite par un ou plusieurs ecclésiastiques, reste à la discrétion du Président. Un nouveau service religieux a lieu le lendemain à la Cathédrale Nationale, qui est un lieu de culte interconfessionnel.

Informations recueillies auprès d'un ami belge : Eddy Caekelberghs.

"Ouragan" Xinthia

Réponse du chef de cabinet du Président de la République, le 29 mars 2010, aux courriers adressés par l'OLPA au Président de la République et aux Préfets de Vendée et Charente Maritime, relatifs aux cérémonies officielles religieuses qui ont été célébrées en la mémoire des victimes de la tempête.

Paris le 29 mars 2010

Monsieur le Président,

Le Président de la République m'a confié le soin de répondre au courrier que vous lui avez adressé le 15 mars 2010. Monsieur Nicolas SARKOZY m'a chargé de vous remercier pour votre démarche et de vous assurer qu'il a été pris connaissance de vos réflexions avec attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sentiments les meilleurs.

Cédric Goubet

Nous prenons acte...

Union européenne

Une résolution antilaïque bloquée au Parlement Européen !

vendredi 19 février 2010,

La pression de la FEFM¹ bloque le vote au Parlement Européen d'une résolution en faveur de la liberté pour les États d'afficher des symboles religieux dans les lieux publics.

Lors de sa réunion plénière de janvier 2010 à Strasbourg, cette résolution fut repoussée par 196 voix contre 113 voix et 11 abstentions. Impossible de connaître le nom et l'appartenance des députés qui ont voté dans un sens ou dans l'autre ; la seule chose que l'on connaît c'est que les bureaux des 2 groupes majoritaires au Parlement Européen, les démocrates-chrétiens ou conservateurs et les socialistes sont à l'origine de cette résolution ! Alors que les bureaux des libéraux, des communistes avec leurs alliés, et des verts se sont prononcés officiellement contre ! Presque le monde renversé par rapport à la situation française !

C'est la pression acharnée de cette Fédération qui a été à l'origine du rejet de cette résolution en faveur de l'autorisation pour les états d'afficher des symboles religieux dans les lieux publics ; les membres dirigeants de cette FEFM, association créée récemment de Droit belge et siégeant à Bruxelles a en effet contacté un par un les députés des principaux états membres du Parlement, essentiellement belges, français, italiens, allemands, espagnols, portugais, britanniques, néerlandais et scandinaves pour les alerter des conséquences graves que le vote de cette résolution aurait pour la stabilité des états à forte tradition laïque.

En effet, si une telle résolution avait été adoptée, il aurait été impossible aux états européens d'édicter des lois interdisant les symboles religieux dans l'espace et les lieux publiques, puisque cette résolution se serait traduit par des directives qui auraient du s'appliquer dans la législation de tous les états.

Note : FEFM Fédération Européenne des Francs Maçons

Rectificatif Femmes sous lois musulmanes

Dans notre bulletin n° 3, nous rendions compte des *Rencontres Laïques Internationales* du 4 avril 2009 à St Denis et en particulier de l'intervention de Marieme HELIE-LUCAS, fondatrice du WLUM (Women Living Under Muslim Laws), à propos de l'infiltration des fondamentalistes musulmans dans les instances internationales. **Marieme HELIE-LUCAS** nous signale notre erreur d'avoir traduit le nom de son réseau par "Femmes sous loi islamique", au lieu de "**Femmes Sous Lois Musulmanes**" **au pluriel**.

"La différence conceptuelle est particulièrement importante, nous écrit-elle,

- d'une part parce que les intégristes prétendent qu'ils représentent l'Islam alors que nous affirmons qu'ils représentent seulement des hommes (des hommes musulmans) qui tentent d'imposer leur interprétation d'une religion -une interprétation fascisante qui plus est. On ne peut pas confondre une pensée, une philosophie, une religion, et les gens qui s'en réclament.

- d'autre part parce qu'il n'existe pas de loi islamique unique ; ce sont les intégristes qui essayent de faire croire à une charia d'origine divine et qui essayent de l'imposer, au nom des droits religieux ; au contraire la très grande diversité des lois dans les pays musulmans montrent bien l'origine humaine, sociale, des lois. Le pluriel est donc absolument indispensable.

Il est important que les laïques ne donnent pas involontairement de l'eau au moulin intégriste ..."

Dans ce même n° 3 de notre bulletin, nous avons écorché le nom de l'intervenante polonaise qui avait parlé des derniers assauts des extrémistes catholiques dans son pays. Il s'agissait de Mme **Nina SANKARI**.

Nous nous excusons auprès de ces deux dames et nous leur transmettons notre amitié et nos encouragements.

L'Observatoire de la Laïcité a pour but de veiller au strict respect des principes de la laïcité et, si nécessaire, de mener toute action pour les défendre, les restaurer, les promouvoir.

Article 2 de nos statuts.